Stage DHG - Diapo 19

Enseignements	Horaires hebdomadaires	Horaires hebdomadaires (sous réserve de modulation)		
	Sixième	Cinquième	Quatrième	Troisième
EPS	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques* (arts plastiques + éducation musicale)	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h
Français	4,5 h	4,5 h	4,5 h	4 h
Histoire-géographie, enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	3,5 h
LV1	4 h (6 h si bilangue**)	3 h	3 h	3 h
LV2		2,5 h	2,5 h	2,5 h
Mathématiques	4,5 h	3,5 h	3,5 h	3,5 h
SVT, technologie, physique-chimie	4 h***	1,5 h	1,5 h	1,5 h
Technologie	4 h***	1,5 h	1,5 h	1,5 h
Physique-chimie	4 h***	1,5 h	1,5 h	1,5 h
Total****	26 h dont 3 h d'enseignements complémentaires****	26 h dont 4 h d'enseignements complémentaires****		
Marge horaire supplémentaire*****	Pour chaque classe : 3 h			

^{*} Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre. Il y a donc risque d'annualisation et de globalisation des deux disciplines artistiques obligatoires.

^{**} Des sections bilangues en langue étrangère ou régionale peuvent être mises en place, sans obligation de continuité avec le primaire mais sans financement garanti.

^{***} Globalisation de l'horaire et disparition du fléchage des heures de groupes en SVT et technologie. Risque d'imposition de l'EIST. Qui enseigne ces disciplines ?

^{****} Les heures d'enseignements complémentaires (AP/EPI) sont comprises dans les horaires disciplinaires. Exemple : le professeur d'histoire-géographie prend 1 heure d'AP, il ne reste que 2 heures de cours d'histoire-géographie aux élèves.

^{*****} Nouveau : s'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe ainsi que, « à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement », 12 heures annuelles d'accompagnement à l'orientation en classe de Quatrième et 36 heures annuelles en classe de Troisième.

^{******} Cette marge doit permettre la mise en place de groupes à effectif réduit ou de la co-intervention et/ou la création d'enseignements facultatifs (bilangue, langues et cultures européennes ou régionales, LCA – voir p. 12 –, chant choral – voir p. 20 –, français-culture antique) pour lesquels il n'est pas prévu a priori de financement académique. Les enseignements facultatifs se mettent donc en place au détriment du travail en petits groupes.